UNIVERSITÉ DE HAUTE ALSACE

Faculté des Sciences et Techniques

LIVRET DE L'ÉTUDIANT
Licence 2
INFORMATIQUE
Année 2025 – 2026

Domaine : Sciences - Technologies - Santé
LICENCES

Renforcée Physique - chimie
Régio Chimica
Chimie
Physique
Environnement Sécurité Risque
Mécanique
Electronique, Energie électrique et Automatique
Mathématiques
Informatique
Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises
STAPS : Activités Physiques Adaptées et Santé

FST Faculté des Sciences et Techniques UNIVERSITÉ HAUTE-ALSACE

18, rue des Frères Lumière
68093 Mulhouse
tel : 03 89 33 62 00

Sommaire

Table des matières

1. L'UFR Sciences et Techniques 3
2. Le campus 4
2.1. Le plan 4
2.2. Localisation des salles d'enseignement 5
3. Scolarité 6
3.1. Service de scolarité 6
3.2. Inscriptions 6
3.3. Validation d'U.E. 7
3.4. Boite mail UHA 7
3.5. Le calendrier universitaire 8
3.6. Les emplois du temps 9
3.7. L'accueil des personnes en situation de handicap 10
3.8. Les sportifs de haut niveau 11
3.9. Les étudiants salariés 11
3.10. Les étudiants boursiers 12
3.11. Etudiants Campus France 13
3.12. UE Libre 13
3.13. Lexique des abréviations universitaires 14
3.14. Les langues 14
4. Les modalités de contrôle des connaissances – MCC 15
5. Informations importantes 17
5.1. Certification obligatoire pour l'obtention de grade de la licence : 17
PIX (nouvelle certification des compétences numériques) 17
5.2. Plagiat : (concerne TOUT travail rendu par l'étudiant) 17
5.3. Examens : 17
5.4. Coordonnées utiles 17

1. L'UFR Sciences et Techniques

L'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Sciences et Techniques, aussi appelée Faculté des Sciences et des Techniques, a été créée en 1958. Elle est située sur le campus Illberg à Mulhouse.

Elle a pour missions :
- la formation initiale et continue de haut niveau scientifique
- la formation par alternance (niveau Master)
- la recherche scientifique et technologique, ainsi que la valorisation de ses résultats
- la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique
- la coopération internationale

Direction : L'UFR Sciences et Techniques est dirigée par un Directeur :

Directeur : M. Mickaël DERIVAZ (mickael.derivaz@uha.fr)

Directeur des études : M. Philippe SONNET (philippe.sonnet@uha.fr)

Les différents responsables de formation des licences :

Mentions	Parcours	Responsable
SPI	Electronique, Electrotechnique et Automatique Parcours trinational ICS	M. BIROUCHE Abderazik abderazik.birouche@uha.fr
Informatique	Informatique et MIAGE	M. RIVIERE Stéphane stephane.riviere@uha.fr
Mathématiques	Mathématiques	M. HADJAR Mohamed mohamed.hadjar@uha.fr
SPI	Mécanique - trinationale Mécatronique	M. Mickaël DERIVAZ mickael.derivaz@uha.fr
Physique, chimie	Chimie, parcours Regio Chimica	Mme BALLY-LE GALL Florence regiochimica.enscmu@uha.fr
Physique, chimie	Environnement, Sécurité, Risques	M. LEYSSENS Gontrand gontrand.leyssens@uha.fr
Physique, chimie	Physique	M. PIRRI Carmelo carmelo.pirri@uha.fr
Physique, chimie	Chimie	M. PARMENTIER Julien julien.parmentier@uha.fr
Physique, chimie	Licence renforcée - Physique - Chimie	M. VONAU François françois.vonau@uha.fr
STAPS	Activités Physiques Adaptées et Santé	M. DEGOUTTE Fabrice fabrice.degoutte@uha.fr

2. Le campus

2.1. Le plan

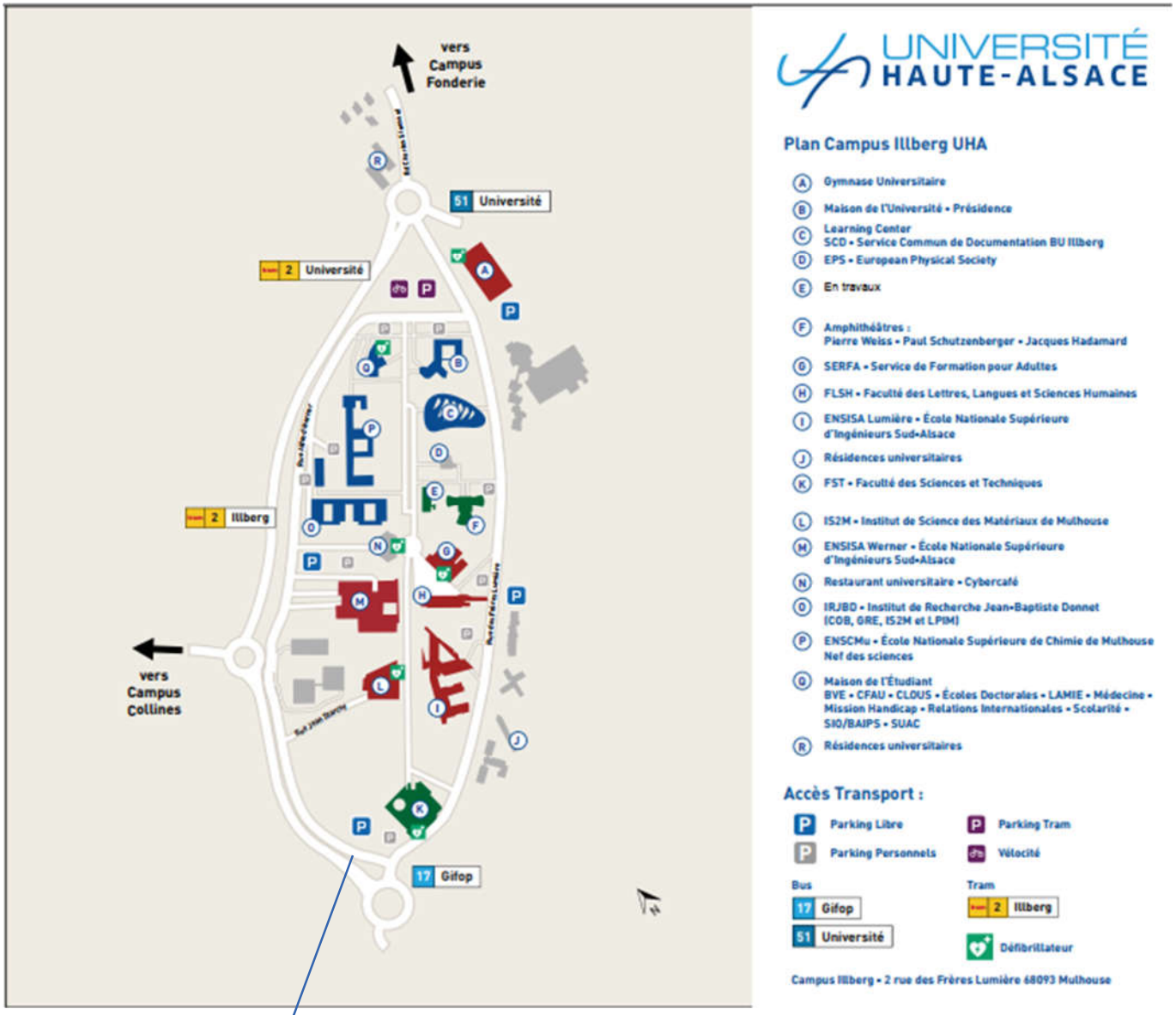

2.2.

FST n°18
Bâtiment K

2.3.

2.4. Localisation des salles d'enseignement

Bâtiment	Salle	Localisation
FST 18 rue F. Lumière **Bâtiment K**	Amphithéâtres : ILL_K_AMPHI A ILL_K_AMPHI TAGLANG ILL_K_AMPHI GB (Gaston Berger) Salles de COURS ou TD : ILL_K_ 001 à 006 ILL_K_100 à 106 ILL_K_201 à 203 Salles TP : ILL_K_TP CHIMIE PHYS ILL_K_TP CHIMIE MINE ILL_K_TP CHIMIE ORGA ILL_K_TP PHYS 1 ILL_K_TP PHYS 2 ILL_K_TP EEA Salles informatique : ILL_K_110 ETUDIANTS (info en libre-service 24 postes) ILL_K_107 INFO ILL_K_109 INFO	 rez de chaussée rez de chaussée 1er étage rez de chaussée 1er étage 2ème étage 1er étage 1er étage 1er étage rez de chaussée rez de chaussée rez de chaussée 1er étage 1er étage 1er étage
FST 6 rue F. Lumière **Bâtiment F**	ILL_F_1 à 4	1er étage
ENSISA Lumière **Bâtiment I**	Salles informatique : ILL_I_E37 (42 postes) ILL_I_E39 (27 postes)	2ème étage

3. Scolarité

3.1. Service de scolarité

Directeur des Etudes de la FST :
M. Philippe SONNET, philippe.sonnet@uha.fr

Responsable de la filière INFORMATIQUE :
M. Stéphane RIVIERE : stephane.riviere@uha.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA SCOLARITE :

LUNDI au VENDREDI de 7 h 45 à 12 h 30 – Fermé les après-midis.

Responsable de la scolarité L2 informatique :
Mme DOUAKHA Hasiba : hasiba.douakha@uha.fr, 03 89 33 62 63

Mme Douakha est votre personne référente en licence 2ème année INFORMATIQUE, pour la remise de vos justificatifs d'absence ou de tout autre renseignement concernant votre scolarité.

Retrouvez les informations détaillées concernant la Faculté des Sciences et Techniques sur le site internet :
http://www.fst.uha.fr

3.2. Inscriptions

Deux inscriptions obligatoires

Inscription administrative : vous permet d'obtenir votre statut étudiant, votre carte "mon pass campus", l'accès à la B.U., aux services du CROUS, aux activités culturelles et sportives.
Cette inscription s'effectue uniquement en ligne sur www.uha.fr avant le **30 septembre 2025** au plus tard.

Les étudiants qui n'ont pas pu finaliser leur inscription administrative avant la rentrée sont autorisés à suivre les enseignements hormis les TP. Le non-paiement des frais de scolarité entraîne l'impossibilité de suivre les TP (pas de couverture en cas d'accident).

Dès la validation de votre inscription et tout au long de vos études, consultez vos informations administratives (renseignées lors de votre inscription) et **téléchargez votre certificat de scolarité et votre quittance de droits via l'application MON DOSSIER WEB**
Le certificat de scolarité est un document important, qui est valable pour la durée d'une année universitaire, et qui peut notamment être nécessaire lorsque vous demandez certaines aides sociales ou dispositifs particuliers (bourses CROUS, logement étudiant, réductions SNCF, adhésion à certaines mutuelles, revenu minimum étudiant, réductions dans les transports en commun, etc.). Ce document est complémentaire de votre carte Pass campus.
La quittance de droits est un document attestant du montant des droits d'inscription que vous avez réglés à l'Université.
L'application vous permettra également de consulter vos notes provisoires avant validation par le jury de semestre.
Pour accéder à l'application https://mondossierweb.uha.fr/

Inscription pédagogique : elle complète l'inscription administrative. Elle sera effectuée auprès de la scolarité de la FST **avant le 15 octobre.** Les modalités seront transmises aux étudiants ultérieurement **Ne ratez pas cette étape indispensable pour l'enregistrement de vos résultats**.

Pensez à communiquer à la scolarité tout changement dans les renseignements fournis (adresse, numéro de téléphone,...) intervenant au cours de l'année universitaire.

Sans inscription pédagogique, l'étudiant(e) n'est pas autorisé(e) à se présenter aux épreuves d'examens et l'étudiant boursier devra rembourser les sommes déjà perçues.

3.3. Validation d'U.E.

Les étudiants ayant acquis une ou plusieurs UE similaires à celles de la licence 2 dans une autre université peuvent demander par écrit la validation de ces notes auprès du responsable de leur filière **avant le 23 septembre 2025.**

3.4. Boite mail UHA

Attention : durant l'année des informations diverses vous seront envoyées sur votre boite mail UHA. **Vous devez impérativement consulter votre boite mail UHA tous les jours.**

3.5. Le calendrier universitaire

LICENCE 2ème Année PHYSIQUE/CHIMIE - RENFORT PC - EEA - MATHS - INFO

Août			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			Janvier		
1	V		1	L		1	M		1	S	*Toussaint*	1	L		1	J	*Jour de l'an*
2	S		2	M		2	J		2	D		2	M		2	V	
3	D		3	M		3	V		3	L		3	M		3	S	
4	L		4	J		4	S		4	M		4	J		4	D	
5	M		5	V		5	D		5	M		5	V		5	L	
6	M		6	S		6	L		6	J		6	S		6	M	
7	J		7	D		7	M		7	V		7	D		7	M	
8	V		8	L	**Rentrée 10h***	8	M		8	S		8	L		8	J	
9	S		9	M		9	J		9	D		9	M		9	V	
10	D		10	M		10	V		10	L	*Pont si possible*	10	M		10	S	
11	L		11	J		11	S		11	M	*Armistice 1918*	11	J		11	D	
12	M		12	V		12	D		12	M		12	V		12	L	
13	M		13	S		13	L		13	J		13	S		13	M	
14	J		14	D		14	M		14	V		14	D		14	M	
15	V		15	L		15	M		15	S		15	L		15	J	
16	S		16	M		16	J		16	D		16	M		16	V	
17	D		17	M		17	V		17	L		17	M		17	S	
18	L		18	J		18	S		18	M		18	J		18	D	
19	M		19	V		19	D		19	M		19	V		19	L	**Reprise S4**
20	M		20	S		20	L		20	J		20	S		20	M	+Début UE Libres
21	J		21	D		21	M		21	V		21	D		21	M	
22	V		22	L		22	M		22	S		22	L		22	J	
23	S		23	M		23	J		23	D		23	M	Vacances	23	V	**Fin CC S3**
24	D		24	M		24	V		24	L		24	M	de Noël	24	S	
25	L		25	J		25	S		25	M		25	J		25	D	
26	M		26	V		26	D		26	M		26	V		**26**	**L**	
27	M		27	S		27	L		27	J		27	S		27	M	
28	J		28	D		28	M	Vacances	28	V		28	D		28	M	
29	V		29	L	Début UE Libres	29	M	d'automne	29	S		29	L		29	J	
30	S		30	M		30	J		30	D		30	M	Vacances	**30**	**V**	
31	D					31	V					31	M	de Noël	31	S	

Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet		
1	D		1	D		1	M		1	V	*Fête du travail*	1	L		1	M	
2	L		2	L		2	J		2	S		2	M		2	J	
3	M		3	M		3	V	*Vendredi Saint*	3	D		3	M		**3**	**V**	**Jury Sem4 +**
4	M		4	M		4	S		4	L		4	J		4	S	**comp+diplôme**
5	J		5	J		5	D	*Pâques*	5	M		5	V		5	D	
6	V		6	V		6	L	*L. de Pâques*	6	M		6	S		6	L	
7	S		7	S		7	M		7	J		7	D		7	M	
8	D		8	D		8	M		8	V	*Armistice 1945*	8	L		8	M	
9	L		9	L		9	J		9	S		9	M		9	J	
10	M		10	M		10	V		10	D		10	M		10	V	
11	M		11	M		11	S		11	L		11	J		11	S	
12	J		12	J		12	D		12	M		12	V		12	D	
13	**V**	**Jury Sem3**	13	V		13	L		13	M		13	S		13	L	
14	S		14	S		14	M		14	J	*Ascension*	14	D		14	M	*Fête nationale*
15	D		15	D		15	M		15	V	*Pont si possible*	15	L		15	M	
16	L	Fermeture	16	L		16	J		16	S		16	M		16	J	
17	M	bâtimentaire	17	M		17	V		17	D		17	M		17	V	
18	M	*CM/TD/TP*	18	M		18	S		18	L		18	J		18	S	
19	J	*possibles hors FST*	19	J		19	D		19	M		**19**	**V**	**Fin CC S4**	19	D	
20	V		20	V		20	L		20	M		20	S		20	L	
21	S		21	S		21	M	Vacances	21	J		21	D		21	M	
22	D		22	D		22	M	de printemps	22	V		22	L		22	M	
23	L		23	L		23	J		23	S		23	M		23	J	
24	M	Vacances	24	M		24	V		24	D	*Pentecôte*	24	M		24	V	
25	M	d'hiver	25	M		25	S		25	L	*L. Pentecôte*	25	J		25	S	
26	J		26	J	DUATHLON	26	D		26	M		26	V		26	D	
27	V		27	V		27	L		27	M		27	S		27	L	
28	S		28	S		28	M		28	J		28	D		28	M	
			29	D		29	M		29	V		29	L		29	M	
			30	L		30	J		30	S		30	M		30	J	
			31	M					31	D					31	V	

FST
Faculté des Sciences et Techniques
UNIVERSITÉ HAUTE-ALSACE

18, rue des Frères Lumière
68093 Mulhouse
tel : 03 89 33 62 00

3.6. Les emplois du temps

Consultation :
Les emplois du temps sont accessibles via www.emploisdutemps.uha.fr où ils sont mis à jour quotidiennement. La connexion s'effectue à l'aide de votre adresse mail et identifiant UHA.

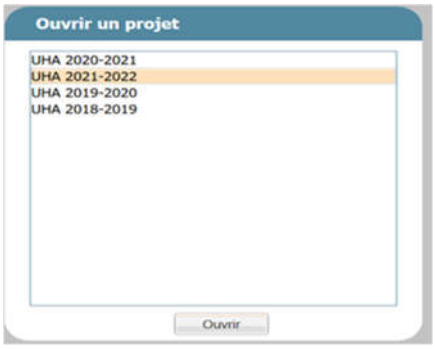

Dans "Liste de Ressources" (colonne de gauche), développer le dossier "Groupes d'étudiants" en cliquant sur la flèche, puis développer le dossier "FST" en cliquant sur la flèche, puis développer le dossier "LICENCE " . Cliquer sur votre filière :

Votre emploi du temps sera affiché :

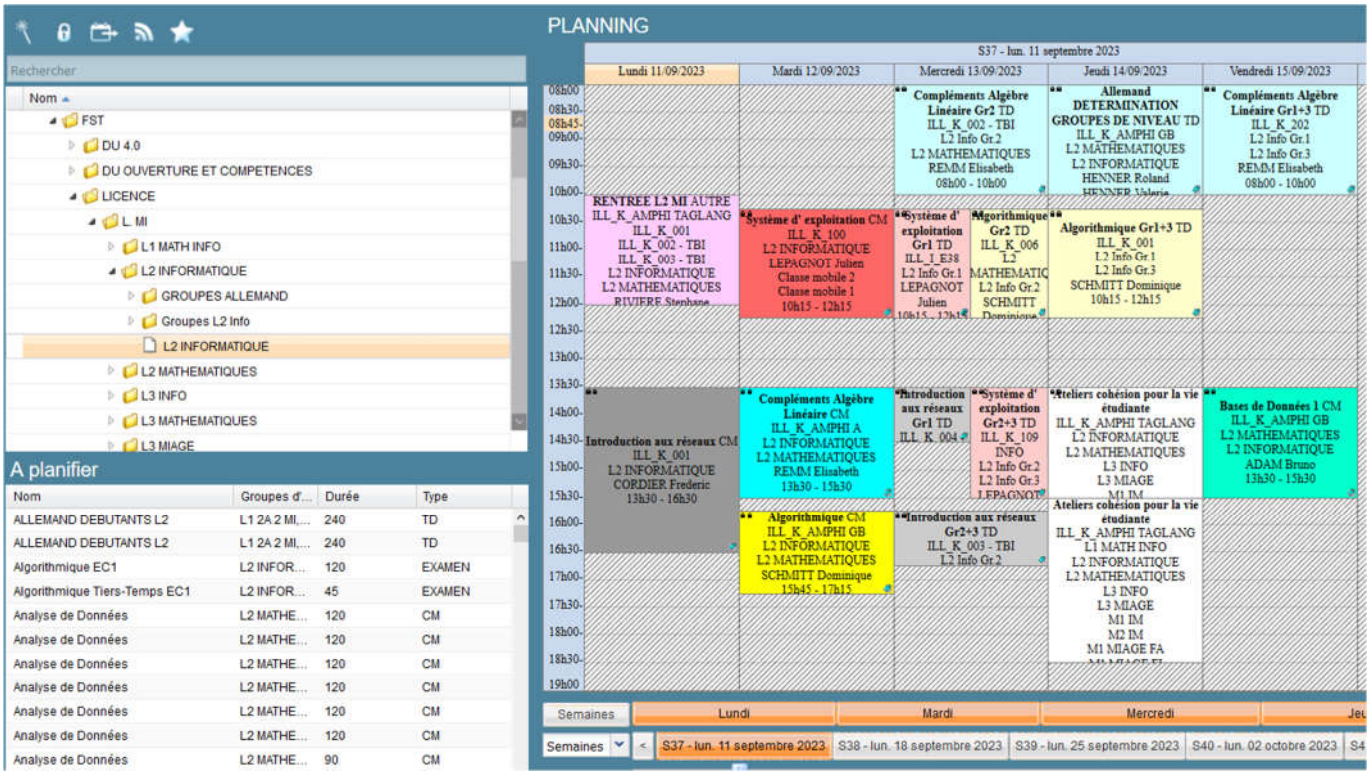

FST Faculté des Sciences et Techniques UNIVERSITÉ HAUTE-ALSACE
18, rue des Frères Lumière
68093 Mulhouse
tel : 03 89 33 62 00

Parallèlement au site, des informations régulières ou occasionnelles : annulations de cours, modifications d'horaires ou de salles, absences d'enseignants… peuvent vous être envoyées sur votre boîte mail.

3.7. L'accueil des personnes en situation de handicap

L'Université de Mulhouse a mis en place des aménagements spécifiques pour les personnes en situation de handicap.
La "mission Handicap" oriente l'étudiant(e) vers les services compétents pour organiser les aménagements spécifiques à sa scolarité : aménagements des examens et de scolarité (sur préconisation du médecin du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)), dispositifs spécifiques (tiers-temps, secrétaires d'examens, surveillance, matériel adapté...). Contactez la Mission Handicap dès la rentrée.

Contact : Mission handicap, Maison de l'étudiant (bâtiment Q)
1,rue Alfred Werner. 68093 Mulhouse Cedex
tel : 03 89 33 62 17
mail : accueilhandicap@uha.fr

Les dispositions du tiers-temps sont appliquées après avis favorable du service universitaire de médecine préventive.

Qui est concerné :
- les personnes ayant des troubles divers reconnus : auditif, visuel, moteur, psychique, maladie invalidante, dyslexie, difficultés sociales,...
- les situations temporaires : maladie subite, accident, hospitalisation, fracture,...
- des difficultés qui n'apparaissent que maintenant et pour lesquelles vous vous posez des questions.

Les étudiants susceptibles de bénéficier d'un tiers-temps sont priés de se signaler à la scolarité dès la première semaine de rentrée.

En cas de difficulté (liée directement aux études en cours, orientation future, problèmes de santé, problèmes financiers,...), n'hésitez pas à en parler au responsable de filière, à la responsable L2, au Directeur de la FST ou à la scolarité. Si vous vous rendez compte qu'un/une collègue ne vient plus en cours ou ne va pas bien, signalez le/la.

3.8. Les sportifs de haut niveau

La Faculté des Sciences et Techniques encourage les étudiants qui souhaitent mener de front leurs études et les compétitions sportives de haut niveau. Ainsi, des dispositions particulières (aménagement du calendrier, sessions spéciales d'examens, cours de soutien etc.) sont prévues pour les étudiants ayant le statut de sportifs de haut niveau.

Le statut de "sportif de haut niveau" est apprécié par une commission universitaire, après examen du dossier sportif à déposer auprès du **Service Universitaire des Activités Physiques Sportives** (SUAPSA), au gymnase (bât. A) dès le 1er mois de la rentrée.

Responsable : Xavier Demuth
3 rue des Frères Lumière
68 093 Mulhouse Cedex
Téléphone : +33 (0)3 89 33 66 92
Fax : +33 (0)3 89 33 66 95
Courriel : suaps(at)uha.fr
Internet : http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/index.html

Le responsable pédagogique de la filière est chargé d'organiser la mise en place de ces dispositions, en relation avec les équipes pédagogiques.

Pour en savoir plus : http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/sport-de-haut-niveau

3.9. Les étudiants salariés

Les étudiants qui travaillent durant certaines heures de cours et qui souhaitent bénéficier d'un régime "salarié" (10h minimum par semaine / 3 mois minimum) doivent se signaler à la scolarité de la FST **dès les premières semaines de la rentrée.**

Pour être en règle, ils devront compléter **un formulaire de dispense de cours** disponible à la scolarité de la FST (même si cela a déjà été signalé lors de l'inscription administrative) et **fournir une copie du contrat de travail.**

3.10. Les étudiants boursiers

Conditions d'assiduité aux cours et de présence aux examens :

En application des dispositions du décret n° 51-445 du 16 avril 1951, **l'étudiant bénéficiaire d'une bourse**

doit être inscrit et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés et réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation. Il doit être inscrit correctement **(inscription administrative et inscription pédagogique).**

En ce qui concerne la présence aux examens, le candidat titulaire d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux doit se présenter aux examens correspondant à ses études, **sans exception**.

ATTENTION : Le non-respect de l'une des obligations précitées entraîne **le reversement des sommes indûment perçues.**

Contrôles et sanctions

Les contrôles afférents à l'assiduité aux cours, TD, TP et à la présence **aux examens** sont conduits sous la responsabilité des présidents d'université, des directeurs d'école et des chefs d'établissement. Ceux-ci doivent apporter toute leur coopération en fournissant aux services du CROUS les documents ou fichiers relatifs à l'assiduité des étudiants et à leur présence aux examens, accompagnés des justificatifs d'absence. À défaut, le CROUS peut les demander directement à l'étudiant.

Dans le cas où ces pièces ne sont pas transmises par l'étudiant dans les délais fixés (= **5 jours ouvrés après la date d'émission**), le CROUS se réserve le droit de **suspendre le versement de la bourse.** Cette suspension est également opérée lorsque l'étudiant ne se présente pas aux examens qui se déroulent à la fin des semestres.

Si, à la suite d'une relance du CROUS, les justificatifs ne sont toujours pas fournis, une procédure d'émission d'un ordre de reversement d'une partie ou de la totalité de la bourse est mise en œuvre.

Lorsqu'un étudiant boursier **doit interrompre ses études** au cours de l'année universitaire **pour des raisons médicales graves** (traitement médical, hospitalisation), il est tenu d'en informer le service de scolarité de la FST et de **transmettre toutes pièces justificatives nécessaires dans les délais.**

RAPPEL IMPORTANT : les justificatifs doivent être remis à la scolarité de la FST **au plus tard 5 jours ouvrés après la date d'émission**, sinon, ils ne seront plus pris en compte.

3.11. Etudiants Campus France

Recommandations médicales importantes

Dans le cadre de votre inscription à l'Université, la visite médicale est une étape importante et obligatoire. C'est pourquoi vous devez, une fois que vous aurez pris connaissance de votre emploi du temps :

1. Dans les deux mois qui suivent votre arrivée sur le territoire français, prendre rendez-vous auprès du service de Santé Universitaire pour une visite médicale de prévention.

2. Effectuer une radio des poumons : pour cela, un bon de radiographie vous sera remis lors de votre visite médicale au SUMPPS. La visite médicale et la radiographie sont gratuites.

Contact du service auquel il faut vous adresser si vous êtes étudiant(e) à Mulhouse :

Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

1 rue Alfred Werner

68093 Mulhouse

Maison de l'étudiant, 1er étage

téléphone : 03 89 33 64 47

mail : sumpps@uha.fr

Nous vous rappelons que vous devez aussi vous inscrire à la Sécurité Sociale. Cette démarche est obligatoire, elle doit être effectuée après le paiement de la Contribution Vie étudiante et de Campus (CVEC) et après votre inscription à l'université.

3.12. Matières Ouvertes

Un mail d'information vous sera envoyé pour l'inscription sur la plateforme.

Début des matières ouvertes du 1er semestre : semaine du 29 septembre 2025
Début des matières ouvertes du 2ème semestre : semaine du 19 janvier 2026

Vous devez vous inscrire via la plateforme : https://www.myway-dev.uha.fr/fr/index.html

Rappel : Une « matière ouverte » est OBLIGATOIRE dans votre filière de licence et est **notée**. Sans note à cette Matière, vous serez noté « défaillant ». **D'où l'importance de cette démarche !!!**

Attention avant de faire votre choix, vérifiez la compatibilité avec votre emploi du temps… Evitez de choisir une UE libre qui se déroule en journée à une heure où vous êtes susceptible d'avoir cours…

Les étudiants qui choisissent des **matières ouvertes à la Fonderie ou FLSH doivent se rapprocher de ces composantes pour connaître les dates d'examens**.

(Pour plus d'informations, contacter : elan@uha.fr ou stephanie.litzler@uha.fr)

3.13. Lexique des abréviations universitaires

ECTS : European Credit Transfert System

Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu 30 ECTS, soit par acquisition des crédits de chaque UE du semestre, soit par application des règles de compensation entre les UE constitutives du parcours suivi .

UE : Unité d'Enseignement

ECUE : Elément Constitutif d'UE

Coef : coefficient affecté à la note de l'UE pour le calcul de la moyenne du semestre.

M3C : Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences

Contrôle TD : note obtenue lors des épreuves effectuées lors des travaux dirigés en groupe

EC1 : Examen Commun n°1
EC2 : Examen commun n°2, etc...

3.14. Les langues

Les cours de langues (obligatoires) assurés par des enseignants à la FST sont l'anglais et l'allemand.

Pour les étudiants n'ayant jamais étudié l'Allemand auparavant, ils suivront 8 heures de mise à niveau au courant du semestre comportant l'UE d'Allemand.

4. Les modalités de contrôle des connaissances – MCC

SEMESTRE 3 INFORMATIQUE			Volumes horaires d'enseignement et d'encadrement pédagogique dans les 1500h réglementaires							Modalités d'évaluation Indiquer ici le mode d'évaluation de la formation ->			
Code UE	Libellé UE	Libellé ECUE ou SAC	CM	CI	TD	TP	Projet (encadrement)	Dont évaluation incluse	Total ECUE	Coeff. Par ECUE	Coeff. Par UE (idem ECTS en L, de 1 à 3 en LP)	ECTS OBLIGATOIRE 1=10h ENS / 25h travail étudiant 3 crédits ECTS minimum attribués au niveau de l'UE	MCC (par ECUE Ex de libellé : éc portfolio, SAC, ce Libellé du type de contrôle en toutes lettres
BC1. Développer des applications													
BC1 – UE1	Algorithmique et programmation	Algorithmique	12		12	12			36	2	7	6	écrit
		Programmation par objets	4		6	4			14	1			écrit
BC 2. Gérer un système d'information													
BC2 – UE2	Système d'informations 1	Bases de données 1	10		20				30	3,5	6	6	écrit
		Représentation des données	14			6			20	2			écrit
BC2 – UE3	Système et réseaux	Système d'exploitation	20		20				40	4	4,5	5	écrit
		Introduction aux réseaux	9		5				14	1			écrit
BC 3. Raisonner et calculer													
BC3 – UE4	Algèbre et géométrie	Géométrie	12		18				30	1	5	6	écrit
		Compléments d'algèbre linéaire	12		18				30	1			écrit
BC 5. Communiquer et collaborer													
BC5 – UE6	Gestion et Communication	Culture d'entreprise			30				30	3	6	7	Rendu dossier
		Langue : Allemand(*)			24				24	2,7			TD
		Tableur				15			15	1,3			Examen sur machine
			93	0	###	37	0		283			30	

SEMESTRE 4 INFORMATIQUE			Volumes horaires d'enseignement et d'encadrement pédagogique dans les 1500h réglementaires							Modalités d'évaluation Indiquer ici le mode d'évaluation de la formation ->			
Code UE	Libellé UE	Libellé ECUE ou SAC	CM	CI	TD	TP	Projet (encadrement)	Dont évaluation incluse	Total ECUE	Coeff. Par ECUE	Coeff. Par UE (idem ECTS en L, de 1 à 3 en LP)	ECTS OBLIGATOIRE 1=10h ENS / 25h travail étudiant 3 crédits ECTS minimum attribués au niveau de l'UE	MCC (par ECUE Ex de libellé : é portfolio, SAC, c Libellé du type de contrôle en toutes lettres
BC1. Développer des applications													
BC1 – UE1	**Structures de données et programmation**	Structures de données	12		10	8			30	**8,3**	**9**	**8**	TD, écrit
		Projet (suivi : 1h/étudiant)	2						2	**2,8**			Note projet
		Interfaces graphiques	10		10	8			28	**7**			écrit
BC 2. Gérer un système d'information													
BC2 – UE3	**Systèmes d'informations 2**	Bases de données Access	10		20				30	**4**	**7**	**6**	écrit
		Gestion de projet	12						12	**1**			Évaluation d'un dossier
		Projet (suivi : 1h/étudiant)							0	**1**			Note projet
BC2 – UE4	**Architecture**		20		10				30		**3**	**3**	écrit
BC 3. Raisonner et calculer													
BC3 – UE5	**Analyse des données**	Analyse de données	15			15			30	**1**	**6**	**6**	écrit
		Probabilités et statistiques	14			24			38	**1**			écrit
BC 5. Communiquer et collaborer													
BC5 – UE6	**Communication**	Langue : anglais			24				24	**1**	**3**	**4**	TD
		Techniques d'expression orale			20				20	**1**			TD
BC5 – UE7	**UE Libre**				24				24		**2,1**	**3**	Modalités
			95	**0**	**118**	**55**	**0**		**268**			**30**	

FST Faculté des Sciences et Techniques UNIVERSITÉ HAUTE-ALSACE
18, rue des Frères Lumière
68093 Mulhouse
tel : 03 89 33 62 00

5. Informations importantes

Certification obligatoire pour l'obtention de grade de la licence

5.1. Certification obligatoire pour l'obtention de grade de la licence :

a) PIX (nouvelle certification des compétences numériques)

Pour l'obtention du diplôme de licence, chaque étudiant doit se présenter à l'épreuve PIX durant son cursus **(Décision CFVU du 24 mai 2018). Plus d'informations vous seront données ultérieurement.**
Cette mesure sous-entend qu'un étudiant ayant obtenu 180 Crédits à sa Licence peut se voir refuser la délivrance de son diplôme s'il ne s'est pas présenté à la certification PIX,

5.2. Plagiat : (concerne TOUT travail rendu par l'étudiant)

Dans le règlement des examens validé par la CFVU du 2 octobre 2014, le plagiat est assimilé à une fraude. Cette information est présentée à chaque étudiant de l'Université de Haute Alsace susceptible de rédiger un document long de type thèse, mémoire ou rapport de stage.

Le plagiat consiste à reproduire un texte, une partie d'un texte, des données ou des images, toute production (texte ou image), ou à paraphraser un texte sans indiquer la provenance ou l'auteur.

Le plagiat enfreint les règles de la déontologie universitaire et il constitue une fraude. Le plagiat constitue également une atteinte au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle, susceptible d'être assimilé à un délit de contrefaçon.

En cas de plagiat dans un devoir, dossier, mémoire ou thèse, l'étudiant sera présenté à la section disciplinaire de l'université qui pourra prononcer des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion.

Dans le cas où le plagiat est aussi caractérisé comme étant une contrefaçon, d'éventuelles poursuites judiciaires pourront s'ajouter à la procédure disciplinaire.

5.3. Examens :

Les calculatrices scientifiques sont interdites lors des examens.

Chaque étudiant doit être en possession de sa propre calculatrice de type « collège ».

Examens finaux:

Un étudiant ne peut solliciter un enseignant au sujet de sa copie ou de sa note avant la publication des résultats validés par le jury**.**

Contrôle intermédiaire ou de TD :

L'étudiant est autorisé à consulter sa copie en présence de l'enseignant. La note communiquée ne sera validée qu'après délibération du jury.

Tous les règlements sont à lire sur le site : www.fst@uha.fr**, onglet « Etudiants » - rubrique « Réglementation ».**

5.4. Coordonnées utiles

Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) :
Maison de l'Étudiant (Bâtiment Q)
1, rue Alfred Werner – 68093 Mulhouse Cedex
Téléphone : 03 89 33 64 46

Secrétariat du Service Social Maison de l'Étudiant (Bâtiment Q)
1, rue Alfred Werner – 68093 Mulhouse Cedex
Téléphone : 03 89 33 62 18
E-mail : accueil.social@uha.fr

Psychologue : alexis.boehrer@uha.fr

Psychiatre : maud.hartmann@uha.fr

Service d'Information & d'Orientation
Rez-de-chaussée de la Maison de l'Étudiant (bâtiment Q) - Campus Illberg
1 rue Alfred Werner, 68 093 MULHOUSE Cedex
Téléphone : 03 89 33 64 40
E-mail : sio@uha.fr
Ouverture :
les lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h,
le jeudi de 10h30 à 12h et de 13h à 17h.

Conseiller d'Orientation Psychologue
Service d'Information et d'Orientation
E-mail : noel.pelletier@uha.fr
Téléphone : 03 89 33 62 93